FÉDÉRATION DES TRAVAUX PUBLICS OCCITANIE

7 square Boulingrin BP 31514
31015 TOULOUSE CEDEX 6

05 61 25 71 05 / occitaniepy@fntp.fr

LA FRTP EST À VOTRE ÉCOUTE !

FRÉDÉRIC CHARMASSON, PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE LA FRTP OCCITANIE

TP-ACTU

10 I OCTOBRE 2023

L'ESSENTIEL

- Solde de la taxe d'apprentissage : nos établissements de formation ont besoin de vous !

SANTÉ – SÉCURITÉ

- Équipements de travail mobiles et de levage : une campagne nationale de l'inspection du travail.

ENGINS / TECHNIQUE

- Tachygraphe : le nouveau portail de demandes de titres de transport
- Guide des usages BIM

SOCIAL

- TPE : pas de dispense d'organisation des élections professionnelles du CSE même en l'absence de candidats.
- CPPNI : envoi des accords collectifs.
- Social : retrouvez les dernières actualités.
- Procédure disciplinaire : un modèle d'avertissement à votre disposition.
- Congé d'adoption : les règles évoluent.

JURIDIQUE

- Nouveau relèvement du Taux de l'intérêt légal - taux BCE.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le Label RSE TP : une reconnaissance professionnelle auprès de vos clients et partenaires.

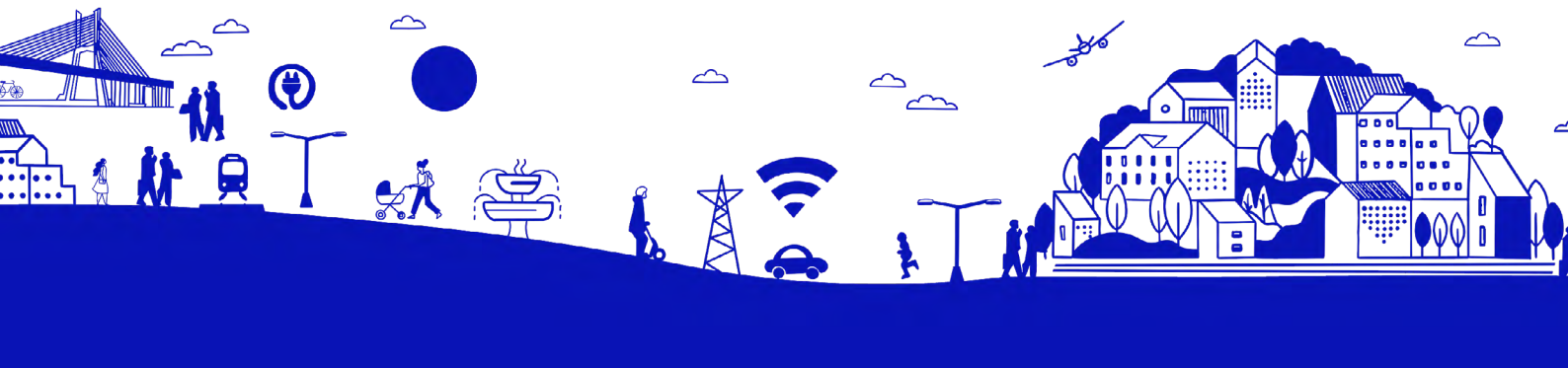

TP-ACTU

10 I OCTOBRE 2023

L'ESSENTIEL

Solde de la taxe d'apprentissage : nos établissements de formation ont besoin de vous !

Depuis mai 2023, les employeurs peuvent affecter les fonds issus du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements habilités de leur choix en se connectant sur SoltéA.
La campagne de répartition du solde de la taxe d'apprentissage est prolongée jusqu'au 9 novembre 2023.
Ainsi, vous avez jusqu'à cette date pour répartir le solde de votre taxe d'apprentissage et soutenir les établissements et les formations qui préparent aux métiers des Travaux Publics !
Passé ce délai, vous ne pourrez plus affecter le solde de votre taxe d'apprentissage. Un algorithme le fera à votre place au détriment de nos établissements de formation.
Investissez ainsi dans la qualification de vos futurs collaborateurs et l'avenir de notre Profession !
Renseignez-vous auprès de votre FRTP pour connaître la liste des établissements habilités à percevoir le solde de votre taxe d'apprentissage.
Pour en savoir plus : Affectez simplement le solde de votre taxe d'apprentissage grâce à la nouvelle plateforme SOLTéA! | FNTP

SANTÉ – SÉCURITÉ

Équipements de travail mobiles et de levage : une campagne nationale de l'inspection du travail

L'inspection du travail lance une campagne relative aux opérations de levage avec un équipement mobile : engins de chantier (pelles, mini-pelles, chargeuses, mini-chargeuses, compacteurs) et chariots automoteurs à conducteurs portés.

Elle vise en particulier la prévention des risques de collisions engin/piéton.

Le calendrier de la campagne prévoit trois phases :

- Les actions d'information et de sensibilisation qui se dérouleront jusqu'en octobre 2023. Ces actions seront réalisées auprès des partenaires de la prévention, partenaires sociaux (national et régional), des SPST (services de prévention de santé au travail), des CFA, des entreprises de travail temporaire, des loueurs d'équipements, des entreprises ayant recours aux salariés détachés, etc.
- **Une phase de contrôle déployée entre novembre 2023 et janvier 2024.**
- Un bilan qualitatif de l'action et son impact dans le courant de l'année 2024.

Les publics particulièrement concernés sont les jeunes, les intérimaires, les salariés des loueurs d'équipements, les travailleurs détachés.

Les points de vérification seront notamment les règles de circulation, les vérifications périodiques, l'autorisation de conduite ou le permis de conduire pour certains équipements.

Consulter la campagne 2023 de l'inspection du travail

ENGINS / TECHNIQUE

Tachygraphe : le nouveau portail de demandes de titres de transport

Depuis mi-juillet 2023, le nouveau **«HubProTransport Cartes Tachygraphes»** à l'attention des entreprises et les conducteurs pour effectuer les demandes de titres de transport (cartes tachygraphes, CQC et prochainement TMD) est ouvert.

Un basculement progressif de **«Chronoservices»** (outil existant depuis 2002 pour les demandes et renouvellements des cartes chronotachygraphe) sera réalisé vers **«HubProTransport»** (nouveau portail de gestion des titres de transports).

Pour en savoir plus, cliquez ici.

Guide des usages BIM

Plusieurs outils sont à la disposition des adhérents en matière de BIM :

- Un guide « Usages BIM » de vulgarisation technique qui illustre au travers des fiches, des exemples incitatifs vers une démarche BIM ;
- Un questionnaire complémentaire au guide « Usages BIM » dont l'objectif est d'évaluer à la fois le niveau d'adoption du BIM dans les projets d'infrastructures, la praticité du guide lui-même et sa facilité d'appropriation ;
- Un modèle FNTP d'attestation de référence BIM, trame pouvant être exploitée par les acteurs (entreprises de travaux, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage) pour certifier des compétences d'une entreprise sur des travaux avec démarche BIM.

La plateforme de formation www.tpdemain.com propose par ailleurs trois parcours de formation gratuits en ligne sur le BIM en fonction de différents profils :

- BIM manager : vous trouverez ici un panorama complet de ce qu'il faut savoir pour aborder la fonction de BIM manager, et piloter le volet BIM d'un chantier de TP.
- BIM Modeler : vous exercez en bureau d'études Travaux Publics. Votre mission évolue pour intégrer les spécificités du BIM Modeler. Ce parcours en ligne est pour vous.
- BIM user : Vous travaillez au quotidien sur un chantier de TP, et les outils du BIM commencent à apparaître ? Vous avez besoin de vous former pour intégrer les nouvelles méthodes digitales ? Ce parcours a été conçu pour vous.

Pour plus d'informations, cliquez ici.

SOCIAL

TPE : pas de dispense d'organisation des élections professionnelles du CSE même en l'absence de candidats

Dans les entreprises de onze à vingt salariés, l'employeur doit organiser des élections professionnelles même en l'absence de candidats dans les trente jours suivant l'information des salariés de l'organisation des élections dans l'entreprise. C'est en effet ce que précise désormais l'administration dans une nouvelle version du procès-verbal de carence pour tous les collèges du comité social et économique (CSE) récemment modifié et mis en ligne.

Pour en savoir plus sur le changement de position de l'Administration, cliquez ICI.

CPPNI : envoi des accords collectifs

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) des Travaux Publics établit chaque année un rapport d'activité qui comprend un bilan des accords collectifs d'entreprise conclus dans la branche. En 2023, n'oubliez donc pas de lui transmettre vos accords collectifs !

Pour en savoir plus sur les accords concernés et la procédure, cliquez ici.

Social : retrouvez les dernières actualités

Un Webinaire du Social est proposé tous les deux mois. Lors de la dernière édition, les participants ont pu appréhender, au cours de la session, les points suivants :

- Actualités conventionnelles : Salaires minima (point sur les extensions des accords collectifs), les cotisations chômage-intempéries pour la 78ème campagne, la canicule et l'agrément de la convention de participation
- Actualités législatives et réglementaires : fausse couche, autorisations d'absence pour évènements familiaux, élections professionnelles dans les TPE et précisions de l'administration, mise en œuvre de la réforme des retraites
- Mesures « paie » : régime social de l'indemnité de rupture conventionnelle, titres-restaurant (revalorisation de l'exonération)
- Présentation des dernières publications de la FNTP

Si vous souhaitez consulter le support présenté, rendez-vous sur le kit social, dans l'onglet « Webinaires du social » du site de la FNTP. Si vous souhaitez y participer à l'avenir, inscrivez-vous à la newsletter de la FNTP ou contactez votre FRTP.

Procédure disciplinaire : un modèle d'avertissement à votre disposition

Un modèle d'avertissement est à votre disposition, afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de vos procédures disciplinaires.

Pour retrouver ce modèle, rendez-vous sur le kit social ou contactez votre FRTP.

Congé d'adoption : les règles évoluent

Les salariés adoptant un enfant sont éligibles à un congé d'adoption d'au moins 16 semaines, qui peut être fractionné. Un décret du 12 septembre 2023 précise les modalités de prise et de fractionnement du congé d'adoption.

Pour en savoir plus, cliquez ici.

JURIDIQUE

Nouveau relèvement du Taux de l'intérêt légal - taux BCE

Le taux de la Banque Centrale Européenne (BCE), utilisé pour calculer les intérêts moratoires dans les marchés publics et les pénalités de retard dans les contrats entre professionnels, passe à 4,50 % à compter du 20 septembre 2023. Il était précédemment de 4,25 % depuis le 2 août 2023.

Pour en savoir plus, cliquez ici.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le LABEL RSE TP : une reconnaissance professionnelle auprès de vos clients et partenaires

Vous menez, au sein de votre entreprise, des actions environnementales, sociales, territoriales et vous aimeriez les :

- valoriser
- faire reconnaître
- structurer
- approfondir

Prenez un temps d'avance, grâce au **Parcours RSE des Travaux Publics** :

1/ Je valorise mes actions et les fais connaître

- En interne : auprès de mes collaborateurs, pour les fidéliser
- En externe : auprès des mes clients, pour les informer

2/ Je suis reconnu par le secteur des TP et je partage mes bonnes pratiques

- Un comité d'experts et de parties prenantes délivrent la reconnaissance
- Des ateliers de partage de bonnes pratiques locaux seront accessibles

3/ Je progresse et j'anticipe la réglementation

- Mon bilan me permet de me situer à un instant donné, pour savoir sur quels axes m'améliorer.

Découvrez la liste des premières entreprises évaluées et rejoignez-les dans le Parcours RSE TP, dédié à vos métiers. La FNTP vous accompagne à travers une démarche simple et gratuite, pour les niveaux « **engagé** » et « **performant** ».

Pour plus d'informations, cliquez ici.